

Envoi : 21/05/2019

Réception par le Préfet : 21/05/2019

Publication : 24/05/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-5-6-1

Séance du vendredi 17 mai 2019

PLANETES 68 AU BOULOT J'Y VAIS À VELO

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

ABSENTE :

Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au Budget Primitif 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative aux politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 22 mars 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accepte que le Département du Haut-Rhin soit coorganisateur de l'édition 2019 du challenge « Au boulot, j'y vais à vélo », dans les conditions définies par la convention jointe en annexe de la présente délibération,
- Approuve ladite convention de partenariat avec les structures co-organisatrices du projet et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.
- Alloue dans ce cadre à Mulhouse Alsace Agglomération, porteur de l'édition 2019, une subvention de 1 000 €, correspondant à la quote-part du Département du Haut-Rhin au financement du projet, et autorise son versement en une seule fois après signature de la convention précitée. Les crédits seront prélevés sur le programme C751 chapitre 65, fonction 738, nature 65734, code programme 2147 du budget départemental (paiement unique).

La Présidente

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité